

Aménagement du territoire et urbanisme spécialité : coordination interprofessionnelle des zones côtières

RNCP7610 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	341
Code(s) ROME	K1802, A1302, K2111, G1102, A1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Bretagne Sud

<http://www.univ-ubs.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Cette formation visera la connaissance et l'intégration des activités professionnelles dans un territoire donné en tenant compte du contexte socio-économique dans lequel elles s'inscrivent et de la valorisation du capital naturel qu'il est nécessaire de préserver car la survie d'un grand nombre d'entre elles en dépend. L'approche transdisciplinaire permettra une meilleure compréhension du fonctionnement de ces zones côtière et par conséquent une meilleure adaptabilité des différents métiers au milieu étudié.

La formation sera enrichie par un public et des intervenants professionnels d'origine sectorielle diverse, concernés par un développement littoral diversifié.

Cette offre de formation est nouvelle ; elle ne vise à former des spécialistes du développement local, mais plutôt des « agents de développement durable du littoral », dans des domaines professionnels spécifiques pour travailler de manière partagée et décloisonnée entre différents secteurs d'activités, aux grands enjeux du développement littoral et maritime.

Cette formation est au croisement de la licence « Aménagement et développement des territoires maritimes et côtiers » délivrée par l'UBS à Lorient, et de la formation qu'a assurée le Cempama, actuellement Agrocampus-site de Beg meil, visant une insertion professionnelle par une bonne connaissance de enjeux et des acteurs du littoral.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Au regard des nouveaux enjeux des territoires maritimes et côtiers, des nouvelles réglementations en vigueur et des politiques affichées en matière de gestion intégrée et concertée (projet Natura 2000, contrat de baie, SAGE, projet GIZC, SMVM, aires marines protégées) de nombreuses structures, collectivités, syndicats, parcs associations ont embauché des chargés d'études ou des techniciens pour mettre en oeuvre ces projets. Ces projets sont amenés à se multiplier sur la zone côtière (projets SAGE, Contrats territoriaux). Par ailleurs nombre d'acteurs actuels, privés et publics, sont appelés à renforcer et faire évoluer leurs compétences pour faire face aux mutations du milieu et de trouver des alternatives de développement. Sans adaptation de leur métier aux contraintes nouvelles, ces activités, face à une tendance au « mono développement » du littoral, sont vouées à disparaître dans les années à venir.

De nouvelles compétences sont nécessaires pour aborder la zone côtière d'une manière nouvelle : il est indispensable aujourd'hui pour limiter les risques encourus (diminution de la ressource marine, des côtes en danger, des problèmes de quantité d'eau et de qualité d'eau) de comprendre les lois naturelles qui régissent le

fonctionnement de la zone côtière dans sa globalité, de comprendre les interactions entre activités humaines, à des échelles de temps et d'espace pertinentes, le tout dans un contexte institutionnel complexe.

Le développement de la zone côtière passe par la nécessité de mieux comprendre les activités qui s'entremêlent et de prendre en compte les besoins des acteurs pour pérenniser leurs activités au regard d'un développement durable.

La structuration professionnelle se fait par représentation cloisonnée, alors que le règlement pragmatique de nombre de problèmes de certains secteurs passe par une approche interprofessionnelle donc décroisonnée.

Cette formation propose par conséquent de porter un nouveau regard sur cette zone, ainsi que nous y invitent les politiques côtières et maritimes européennes et les orientations du CPER et d'analyser les conditions de durabilité de son développement.

Deux grandes familles de compétences ont donc été identifiées :

- comprendre les zones côtières et devenir un acteur de son développement dans ses différentes composantes
- acquérir les postures clés du dialogue territorial pour aider ces mêmes acteurs à construire leur propre avenir

Ces nouveaux savoirs doivent permettre aux étudiants d'acquérir une certaine capacité pour s'adapter à de nouveaux besoins dans chacune des filières citées précédemment face à ces nouveaux enjeux de territoire.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

secteur privé

secteur public

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chefs d'entreprises conchylicoles, agricoles et de pêche Personnels des comités locaux des pêches, des sections conchylicoles

Agents de développement et conseillers agricoles

Assistant ingénieur en animation et développement des territoires littoraux

Agents portuaires

Animateurs Bassins versants

Métiers de la formation et de l'information en lien avec le milieu maritime et côtier (Animateurs et concepteurs de produits touristiques, Animateurs de réseaux touristiques, moniteurs voile, animateur nature, animateurs d'espaces muséographiques..)

Gardes des parcs, du littoral, des aires marines protégées

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 139 €

Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 405
Jugés difficiles à recruter	50 %
Emplois saisonniers	26 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE
oui

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
non

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7610/>